



Assemblée des Français de l'Étranger
37^{ème} Session
05/10/2022

Paris, le 5 octobre 2022

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES, DE L'EMPLOI ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Afin d'alerter sur la situation de nombreuses compatriotes établies hors de France qui sont victimes de violences conjugales ou intra-familiales, la Commission des Affaires sociales, de l'emploi et des anciens combattants propose la diffusion de ces témoignages.

Ceux-ci sont diffusés avec l'accord des personnes concernées et sont anonymes.

Le plus dur, c'est d'être coincée dans un pays où je n'ai aucun support familial pour élever un enfant, et aucun support financier. De vivre une séparation, un divorce, dans un pays étranger, où le système juridique favorise le parent qui vient du pays où le divorce a lieu.

Je suis Française, née et éduquée en France. Ma mère est Française et mon père Anglais.

Je me suis expatriée en Australie il y a 20 ans, quand j'avais 25 ans.

Je détiens aussi une nationalité Australienne depuis 2006.

Je me suis mariée en 2018 avec un Australien, j'étais enceinte 2 mois plus tard. Je suis devenue mère en 2019, séparée en 2020, et divorcée en 2021.

Pendant la pandémie du COVID, l'Australie a été un des rares pays qui a fermé ses frontières entre Mars 2020 et Décembre 2021. Impossible de quitter le pays sauf avec une autorisation spéciale du gouvernement Australien, et des conditions de quarantaine rendant un voyage à l'étranger avec un enfant quasiment impossible (deux semaines de confinement obligatoire au retour du voyage, voyage de durée minimale de 3 mois, confinement dans une chambre d'hôtel à 1500 euros par personne, sans compter le prix exorbitant des billets d'avions pendant la pandémie). Je n'ai donc pas pu rentrer en France pendant 2 ans. Ces conditions draconiennes ont poussé pas mal d'expatriés français en Australie à se rapatrier sur la France.

Après que l'Australie est reouverte ses frontières, mon ex mari australien a refusé de me donner la permission de voyager en France avec notre fils pour rendre visite à ma famille. En Australie, il faut demander la permission au parent pour voyager à l'étranger. Ce parent n'a aucune obligation à donner sa permission, à moins que cela soit écrit dans les "final orders" ou la décision judiciaire finale du divorce. Comme la plupart des expatriés français en Australie, ma dernière visite en France était en Juin 2019. La plupart des expatriés rentrent pour l'équivalent de l'été en France. La prochaine visite de Juin 2020 était annulée à cause de la fermeture des frontières Australiennes.

Les "final orders" ou décisions du Juge (qui déterminent la division des biens et la garde parentale) prennent minimum 2 ans à être rédigés mais peuvent prendre beaucoup plus de temps à être finalisés et approuvés.

En fin de compte, j'ai dû "acheter" ma liberté de voyage. En échange de ne demander aucune aide financière, aucune pension, j'ai obtenu une clause dans les "final orders" (la décision judiciaire du divorce) pour pouvoir voyager à l'étranger sans avoir à demander la permission à l'autre parent, et une clause pour pouvoir choisir l'éducation de notre enfant. J'ai réussi à obtenir une clause où l'autre parent s'engage à ne pas bloquer le renouvellement du passeport étranger de l'enfant. Le consulat français à Sydney a confirmé que je ne pourrais renouveler le passeport de mon fils qu'avec la signature de son père. Ceci est un autre moyen par lequel le parent peut bloquer un autre parent et leur enfant dans un pays.

Je me retrouve maintenant à élever un enfant sans aucun soutien familial (toute la famille est en France), dans une des villes les plus chères au monde (Sydney), car le père de mon enfant refuse de nous laisser quitter le pays pour habiter en France.

Il est quasiment impossible d'acheter une maison à moins d'une heure de voyage du père de mon enfant car le marché immobilier est hors de prix à Sydney. Je ne reçois aucune pension alimentaire car mon ex mari déclare moins de revenu que moi. Je ne reçois aucun support financier du gouvernement Australien car je gagne un salaire considéré correcte.

J'ai demandé le divorce car mon ex mari était alcoolique et abusif. J'ai quitté le mariage car je refusais de vivre sous son contrôle. Le système légal australien commence à peine à reconnaître le concept de "coercive control", où un des époux exerce un contrôle émotionnel, abusif, financier sur l'autre époux. J'étais victime de ce genre de contrôle mais je n'ai pas eu la force de me battre au tribunal pour le faire reconnaître. Après trois ans d'isolement dans un pays qui n'est pas le mien, j'ai abandonné la bataille juridique avec mon ex mari. Pendant que j'étais en congé de maternité, je n'avais pas de revenu financier donc j'étais sous l'emprise financière de mon ex mari. Quand j'ai recommencé à travailler un an plus tard, j'ai pu économiser assez d'argent pour le quitter, mais j'ai dû quitter le domicile familial.

Je pense que j'ai eu de la chance car la situation aurait pu se détériorer encore plus, violence physique, contrôle émotionnel amenant à une dépression nerveuse etc, suicide.

Par contre je suis "prisonnière" dans un pays qui n'aide pas les mères solos à moins qu'elles soient déstituées. Je ne pourrais jamais offrir à mon enfant la sécurité d'un toit, car je serais constamment à la merci des propriétaires. Les droits des locataires en Australie sont précaires, les loyers sont d'une période d'une année maximum donc on peut se retrouver à chercher une nouvelle location tous les ans. Les horaires des journées scolaires - 8:30 à 15h sont très courtes donc forcent les parents à soit travailler à mi-temps, ou à trouver des solutions précaires pour garder les enfants jusqu'à 17h ou 18h.

La sécurité sociale est minime en Australie, comparée à la France. Des listes d'attentes de 2 ans pour faire des opérations standards, poussant les parents vers le privé qui est exorbitant.

Je souhaiterais que les femmes françaises aient plus de droits quand elles se séparent dans un pays étranger, qu'elles ne se retrouvent pas soumises et forcées d'accepter des conditions inacceptables.

Qui était vraiment mon mari ?

Il s'est avéré que ce n'était absolument pas la personne que je pensais qu'il était ou qu'il me présentait. J'ai épousé un narcissique. Un pervers capable de faire du mal aux enfants et à moi. Je suis toujours en train de me battre pour sortir de cette relation. 13 ans de peur et de manipulation. Mon histoire remonte à 2009 et je viens tout juste d'en sortir ou presque...du moins physiquement, car je suis maintenant en France. Depuis 3 mois. Je suis restée coincée plusieurs années dans des pays qui m'isolaient, au Moyen-Orient, alors que j'ai demandé de partir à plusieurs reprises et de manière très claire. En Arabie Saoudite d'abord pendant 6 ans, coincée dans une maison pendant des années, littéralement ! avec des murs et des barbelés, les enfants avec moi toute la journée. Aucun moyen de travailler ; de partir par mes propres moyens, car il avait la carte et l'argent. Je n'avais même pas le droit de conduire. Les enfants ne peuvent pas aller à l'école, ou que la moitié du temps, il n'y a pas d'activités pour eux. Mon mari me fait du chantage, puis il me trompe depuis que je suis enceinte, il ne se soucie pas de moi. Il part le soir et des weekends sans se soucier de ma santé mentale ou physique. Il contrôle tout ; je suis dans une relation maltraitée, clairement. Mais je n'ai pas la force de me battre,, j'ai trop mal suite à des accidents. J'ai eu 2 accidents, je suis tombée d'un train en Inde (oui vraiment !) et un accident de voiture où mes cervicales ont été atteintes. Aucune idée de comment j'ai survécu à cela. J'ai mal au cou et au dos, j'ai des problèmes cervicaux et ça descend dans mon corps, je ressens des décharges électriques dans mes pieds. Ça me réveille la nuit, pendant des années. Je ne peux pas aller voir un vrai médecin, il n'y en a pas. « De sérieux ». Tout est incroyablement amateur. Les kinés prennent 15 minutes et ne touchent pas les patients mais mettent des patches chaudes.. et ça dans tous les pays du golf où je suis allée; Mon mari me dit que je joue la victime. Je pleure toutes les nuits de douleur et je prie pour sortir d'ici. Il m'insulte tous les jours et me rabaisse. Il me dit que je suis lamentable. Il me fait des listes de choses à faire. Il part en vacances avec sa petite amie, quand je suis à la maison avec les enfants. Je ne peux rien faire. Je ne m'exprime pas parce que je le crains. Parfois parce

que mon corps est si faible. Il rabaisse notre fils et le traite d'idiot. Il le pousse même et le tire par les oreilles et les t-shirts. J'ai réparé je ne sais combien de t-shirt troués. Ensuite Aux UAE ; où on s'installe à Abu Dhabi. Toujours pas moyens de travailler sauf si je fais des allers retour à Dubai et je tente de faire des sous pour moi-même, car il ne veut pas entendre parler de mes dépenses personnelles. J'arrive à enseigner une fois par semaine, mais je suis fatigué e par la route 3 heures allers retour et je me paye un chiro français cher, qui est sur Abu Dhabi et qui me dit que je suis dans un sale état. Il me fait beaucoup de séances, mais je m'en fou , je le fais. Mon mari gagne après plus de 10 ans d'expatriation 20,000 euros par mois, Il m'en donne 1000 en disant que ce sont pour mes dépenses. Comme je passe tout mon temps avec les enfants, évidemment, j'utilise cet argent pour ce que je fais avec eux, même leur acheter des vêtements. Pas vraiment pour moi.

La violence psychologique, je ne savais pas ce que c'était. Ce que je vivais était pour moi de l'amour.

Il y a des épisodes de ma vie dont je ne me souviens plus.

J'avais l'impression que rien n'était jamais bien pour lui, il repoussait toujours mes limites.

Je ne pouvais pas lui dire "non", car il fallait "essayer pour savoir qu'on n'aime pas". J'ai perdu confiance en moi petit à petit.

Je me suis sentie seule dans mon couple, dévalorisée et incomprise.

J'ai approché l'ambassade lorsque je me sentais en danger, j'ai même appelé le numéro d'urgence une fois.

J'ai eu l'impression qu'ils n'avaient pas les compétences requises pour gérer ce genre de situation.

Je compte aujourd'hui sur la force policière locale en attendant que mon divorce soit prononcé. Je me suis bien entourée pour ne plus avoir peur et je reste toujours sur mes gardes. Ce n'est pas une vie, mais je n'ai pas le choix.

Le parent et le ou les enfants français qui se sentent en danger dans un pays étranger, devraient être mieux assistés.

En résumé, je n'ai pu obtenir aucune aide durant mon expatriation (janvier 2017 – juillet 2020) :

Ni l'ambassade,

Ni du consul qui, à l'époque, malgré ma demande, n'a pas voulu afficher le numéro d'urgence pour les Français à l'étranger

Ni l'aide juridictionnelle qui n'est pas possible depuis l'étranger

Ni de soutien psychologique car pour avoir de l'aide d'une assistante sociale, il faut vivre en France. Il est possible de voir une association locale (comme proposé par le consul), qui ne sera pas de notre culture, ni dans notre langue

Ni d'avoir de soutien de l'OPH pour une demande de logement social en France pour appuyer mon retour en France lors de l'ordonnance de conciliation à Paris, avec un logement, face à un ex-mari qui ne connaît pas ce problème de logement.

Face à une dépendance financière envers mon ex-mari (je ne gagnais que 800€net en contrat local avec un loyer de 1200 euros hors charges), face à des problèmes de territorialité des lois (mon ex-mari a demandé que la partie « enfants » de notre divorce dépende du lieu de vie de nos enfants à savoir à l'époque la Roumanie et désormais le Maroc, pays qui ne fait pas partie de l'Union Européenne), face à un abandon total des administrations françaises lorsque nous sommes des femmes à l'étranger, je n'ai eu d'autre choix que de laisser partir mes enfants de 10 et 13 ans à l'époque au Maroc où mon ex-mari a trouvé du travail.

J'ai dû être hébergée par ma sœur et son mari car je n'avais ni logement ni travail à mon retour en France en juillet 2020. C'est très difficile à votre à 42 ans.

Mon ex-mari ne respecte plus la convention de divorce et m'a annoncé qu'il ne payerait plus les billets d'avion de mes enfants (à raison de 3 allers et retours par an à sa charge dont en fait 1 payé par sa société).

Sans l'aide financière de ma famille, quelles auraient été les conséquences de mon divorce ? celui-ci m'a coûté 25 000 euros, dont une grosse partie a été empruntée à ma mère.

Comment faire appliquer les lois et décisions de justices quand l'ex-conjoint est à l'étranger, hors de l'Union Européenne ?

A ce jour je ne sais pas comment lui faire appliquer la convention pour les billets d'avion.

Plus j'attends et plus les billets seront chers (environ 750 euros en date du 03.10.2022).

Quels moyens sont à ma disposition pour me faire rembourser les billets que je prendrais pour garder le contact avec mes enfants ?

Comment imposer à mon ex-mari à ce qu'il applique la convention de divorce ?

Mon témoignage se rapporte à un divorce à l'allemande, très conflictuel et qui s'étend sur déjà plus de 10 ans car la séparation a eu lieu bien avant le divorce, peu de temps après le mariage et mon arrivée en Allemagne.

Je peux malheureusement confirmer avec mon expérience actuel ce que les associations de parents dénoncent déjà depuis de nombreuses années : l'ex-conjoint allemand est favorisé par les Tribunaux, même si normalement l'Allemagne accorde encore prioritairement la garde des enfants à la mère. Le maintien de l'enfant du couple divorcé sur le territoire allemand, en l'occurrence notre fils né en 2009 à Toulouse reste prioritaire et si le conjoint français essaye de retrouver sa famille pour sortir de l'isolement, il s'expose à des pressions psychologiques et une mise à l'écart en Allemagne qui entraîne une dégradation de la situation économique.

Ma situation en quelques dates : naissance de mon fils en 2009 à Toulouse et mariage peu de temps après à Toulouse également. Déménagement pour Stuttgart à la demande de mon ex-mari courant de l'année 2009. Malheureusement en cours d'année 2009 mon ex-mari change déjà d'avis (c'est un trait de personnalité chez lui) et devient très distant. Il n'y a déjà plus de couple. Il prend pour prétexte une conversation téléphonique avec une femme inconnue de lui mais qui est une vague connaissance à moi rencontrée en région parisienne suite à des activités associatives. Elle lui parle d'une hospitalisation et il trouve que le prétexte est idéal pour essayer de se séparer.

J'ai une lettre manuscrite datée de l'été 2009 où il m'autorise à aller en France mais m'interdit de déménager. Je deviens dépendante à partir de là déjà. Mon fils doit rester et je peux m'en occuper (je suis nounou ou mère porteuse). Il se plaint de moi au Jugendamt et les réunions se succèdent. Ils ne sont pas hostiles au début, j'ai le droit de garde mais malgré tout je ne peux pas rentrer dans ma famille. Les pressions augmentent malheureusement au fil des ans. Je saisis la justice en 2010 pour tenter de revenir à Toulouse car j'ai une promesse d'embauche de mon ancien employeur pour ne pas dépendre de mon ex mari. Suite aux éternelles accusations, le Tribunal commande une expertise psychologique et négocie avec mon avocate un retrait du dossier, sinon l'autorité parentale me serait retirée.

Il y a donc violences psychologiques et violences économiques qui se traduisent par des soucis de santé à la longue (intolérances alimentaires et allergies qui entraînent peut-être des formes de carences et en Allemagne dès l'automne quand les températures baissent, j'ai un eczéma aux mains et une fragilité extrême des dents). Mon ex-mari ne facilite pas la reprise d'un travail car sa stratégie est visiblement de me faire passer pour folle et de convaincre tout le monde de mon inutilité, même pour m'occuper de mon fils afin de ne plus avoir à payer de pension alimentaire (même si c'est dur à prouver car il fait constamment des fausses déclarations en prétendant qu'il ne veut pas m'enlever le droit de garde). Le divorce a eu lieu le 13 juin 2013.

Avec le soutien des associations en contact avec un Député européen, je n'ai pas perdu l'autorité parentale mais les pressions psychologiques ne sont pas reconnues et je suis rendue responsable de ma situation économique (par conséquent le Tribunal considère que j'ai un salaire fictif et se fie aux déclarations de mon ex-mari qui a prétendu que je percevais un loyer de 950 euros en France, ce qui est faux). En janvier 2022 mon ex-mari saisit le Tribunal allemand et le Ministère public français alors que mon fils est au lit malade du Covid19 et enclenche les procédures qui entraîneront un transfert de l'autorité parentale le 6 septembre 2022 décidé par la justice allemande sans tenir compte de mes pièces justificatives. Avec la Convention de la Haye les retours sont de toute façon automatiques.

Seul le risque de mort imminente permettrait d'éviter un retour et encore. En plus, mon ex-mari avec l'aide de son avocate et du Jugendamt s'arrangent pour me faire passer pour folle afin de prétendre qu'il y a un risque et rien ne permet de confirmer ou d'infirmier ce risque d'après eux (pourtant mon fils va bien heureusement) c'est une double peine pour le conjoint suiveur.

Et le souhait de mon fils ne compte pas non plus, le 30 mai il a dit à la Juge aux affaires familiales du Tribunal judiciaire de Toulouse qu'il voulait rester vivre en France (copie de la décision disponible). Il a fait la même déclaration en Allemagne le 6 septembre.

Les écoles ne sont pas très accueillantes pour les enfants franco-allemands. Mon fils a plus de vocabulaire en français et il y avait indiqué sur son livret scolaire : langue maternelle français (malgré tout l'école a refusé un échange scolaire avec la France pendant la période du Covid19 alors qu'il y avait encore beaucoup de professeurs et d'élèves absents. Et toute l'école était un chantier. Certaines classes étaient dans des

préfabriqués et les autres classes au milieu des travaux.) Actuellement sa professeure de français langue vivante deux a dit qu'elle n'avait pas à enseigner à des français.

Autre particularité : mon fils porte un nom composé des deux noms de famille (celui du père et le mien) comme la législation française le permet. Mon nom de famille a tendance à être supprimé.

La Convention de La Haye qui fait partie des législations européennes applicables en France devrait faire l'objet d'une question prioritaire de constitutionnalité pour éviter de considérer uniquement le lieu de résidence, surtout si ce lieu a été imposé grâce à des pressions (menaces de perte l'autorité parentale constantes).

En plus cela entraîne un vrai déséquilibre, le « conjoint dominant » du lieu de résidence, mon ex-mari enseignant, parce qu'il bénéficie de plus de reconnaissance est cru sur parole sans avoir besoin de fournir de justificatif alors que ma parole de conjointe suiveuse a toujours été mise en doute, même en fournissant des témoignage. Venant de moi, ce n'était pas recevable ou pour d'autres prétendus vice de forme ;

La France et l'Allemagne vont fêter en 2023 la signature du Traité de l'Elysée qui a été renforcée par le signature du Traité d'Aix-la-Chapelle en 2019 censée rapprocher les sociétés civiles françaises et allemandes. Mais pour les enfants de couple mixtes divorcés qui ont la double nationalité, il n'y a aucun accord, aucune mesure qui pourrait leur permettre de circuler librement entre les deux pays et d'accéder aux possibilités d'échanges franco-allemands. Ils sont tenus de privilégier l'allemand au dépend du français. C'est le cas de mon fils pour qui le Tribunal allemand n'a prévu aucun accord concernant le droit de visite, ni avec moi, ni avec les grands-parents. Actuellement il est privé de mère. Le père s'arrange avec des familles expatriées franco-autrichiennes ou franco-américaines dont les deux parents travaillent.